

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez invités à voter les fonds nécessaires pour pourvoir aux services et aux versements autorisés par le Parlement. A cette fin, on demandera de nouveau au comité des prévisions de dépenses d'examiner les dépenses de divers ministères.

Vous serez priés de rétablir le comité spécial de la radiodiffusion, afin qu'il continue son étude des lignes de conduite à suivre en ce domaine, notamment en ce qui concerne la réglementation et l'octroi des licences.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Puisse la divine Providence vous bénir et vous guider dans l'accomplissement de votre tâche.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

La Séance du Sénat est reprise.

L'honorable sénateur Brunt présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Le bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main le discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot—

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération le mardi 19 janvier 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette—

Que tous les sénateurs présents pendant cette session forment un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.